

Macron veut que les Français financent un revenu universel pour les étrangers et pour les “djeunes”... sans condition !

écrit par Christine Tasin | 25 juin 2020



Ah ! Nous y voilà... Tout ça pour ça ! Cela fait un an que Macron planche sur son fameux Revenu Universel d'(IN)Activité, fusion prévue au départ entre RSA, prime d'activité et APL afin d'aider, par un versement unique, des personnes n'ayant plus droit au chômage, petits salaires et notamment temps partiels imposés par le patron mais aussi par une santé défaillante. Sauf que cela va permettre à nombre de clampins, fainiasses et autres profiteurs de vivre mieux, car l'idée est bien d'augmenter les minima sociaux dont Macron a clairement dit que l'on ne pouvait pas vivre dignement du RSA. Ce qui est vrai. Mais quand le RSA permet à des jeunes de 25 ou 30 ans en pleine santé de vivre tranquillement aux crochets de la société, de louer des studios dont le coût est en grande partie couvert par l'allocation logement, qui se permettent de faire des procès pour un oui ou pour un non à leurs propriétaires. J'en connais... Je suis atterrée quand je rencontre des jeunes qui

passent leur temps vautrés sur leur lit à bouquiner, jouer à des jeux vidéos, dessiner... sans participer aucunement au travail nécessaire au bon fonctionnement de la société. Mais je dérive. Le sujet du jour n'est pas le principe du RSA mais l'utilisation perverse que Macron veut faire du RUA.

Une fois que l'on en aura admis le principe, il devrait, si l'on en croit la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) être versé d'office à tous les "demandeurs d'asile". Traduisez : à tout migrant, à toute personne entrée illégalement sur notre sol. Forcément, puisque dorénavant, on ne reconduit personne aux frontières, on n'expulse personne avant de lui avoir permis de vivre aux frais de la princesse pendant des mois (années) avec le statut de "demandeur d'asile".

Et pendant qu'on y est, versons à notre jeunesse flamboyante, celle qui ne bosse pas, qui deale, trafique... la même somme. Au motif que, pour eux, ce serait sous condition de ressources... déclarées !

Ou comment faire un appel d'air supplémentaire et substantiel ! Des fois que les filières d'immigration se tarissent naturellement ! Ou comment accélérer encore le Grand Remplacement tant que Macron est aux commandes... afin que tout soit irréversible !

On peut penser que Macron comme la CNCDH voient dans le RUA un moyen détourné de faire vivre aux frais du contribuable les inassimilables, inutilisables, les ennemis de la France...

Qu'est-ce donc que cette CNCDH qui prodigue de si bons conseils ?

Fondée en 1947 à l'initiative de [René Cassin](#), la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** est l'Institution nationale de protection et de promotion des [droits de l'homme](#), accréditée de statut A auprès des [Nations unies](#).

En [droit français](#), elle est assimilée à une [autorité](#)

administrative indépendante, dotée d'une mission de conseil auprès des décideurs publics en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, et d'une mission de contrôle des engagements internationaux de la France en ces matières.

La CNCDH a quatre mandats de Rapporteur national indépendant. Elle évalue :

1. la politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie depuis 1990¹;
2. la politique menée pour lutter contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014²;
3. la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies sur les Entreprises et les droits de l'homme depuis 2017 ³
4. la mise en œuvre du Plan national de lutte contre toutes les formes de haines anti-LGBT depuis 2018⁴

https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_nationale_consultative_des_droits_de_l%27homme

Elle est paraît-il totalement indépendante...

La CNCDH agit en toute indépendance. Elle ne peut recevoir aucune instruction de la part des pouvoirs publics constitutionnels.

Sauf que...

Sa composition pluraliste, qui associe personnalités qualifiées et représentants de la société civile, permet de refléter la diversité des opinions sur les questions liées aux droits de l'homme.

Les membres de la CNCDH sont nommés par décret du Premier ministre, après l'avis d'un Comité composé du Vice-président du Conseil d'État, du Premier président de la Cour de

[cassation](#) et du Premier président de la [Cour des comptes](#), qui est rendu public⁶.

La CNCDH est composée de :

- pour la société civile
 - des représentants de 24 associations de défense et de promotion des droits de l'homme
 - des représentants des principales confédérations syndicales représentatives
- pour les personnalités qualifiées
 - d'experts français siégeant dans les instances internationales de droits de l'homme
 - d'universitaires, magistrats, avocats spécialistes des droits de l'homme
 - des représentants de toutes les religions du Livre

[pour les personnalités de droit :](#)

[d'un député désigné par l'Assemblée nationale](#)

d'un sénateur désigné par le [Sénat](#)

d'un membre du [Conseil économique, social et environnemental](#) désigné par cette assemblée

du [Défenseur des droits](#)

Bon, vous avez tout compris. Tout ce beau monde est aussi neutre et apolitique que le CSA, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation...

Bref, ce sont bien des hommes du pouvoir en place, donc des gens soumis à Macron qui ont pondu la saloperie ci-dessous. C'est donc bien la volonté de Macron qui est transmise par cette prétendue commission ! Hamon-Macron même combat !

Et cela concernerait... 15 millions de personnes, y compris

des étrangers venus passer leur retraite dans notre pays et bénéficiant de nos minimas sociaux ! Un quart de la population nationale vivant sans travailler sur le dos de ceux qui se lèvent tôt pour nourrir des sangsues venues pour une bonne partie d'ailleurs !

La CNCDH plaide pour intégrer les jeunes et les étrangers au futur revenu universel

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 4 heures

Les jeunes de 18 à 25 ans et les étrangers en situation régulière doivent être éligibles au futur revenu universel d'activité (RUA), censé remplacer d'ici 2023 plusieurs aides sociales, plaide la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui s'élève contre toute «*conditionnalité*» au versement de cette prestation.

Dans un avis publié mardi soir, l'instance consultative dit «*approuver*» les objectifs poursuivis par le gouvernement à travers cette réforme, à savoir «*améliorer la lisibilité du système des prestations sociales*» et «*faire baisser le non-accès aux droits sociaux*».

Cependant, «*fusionner plusieurs prestations pour créer le RUA présente (...) des risques*», avertit la CNCDH, qui s'est auto-saisie de cette question. Pour ces experts, cette réforme «*bienvenue*» doit être «*retravaillée*», notamment **en impliquant davantage les personnes pauvres**.

Selon les hypothèses avancées jusqu'ici par le gouvernement, le RUA, qui pourrait concerner près de 15 millions de personnes à l'horizon 2023, doit intégrer au minimum les actuels RSA, prime d'activité et allocations logement. Mais aussi, potentiellement, d'autres prestations, parmi

lesquelles le minimum vieillesse.

La CNCDH, de son côté, estime que le RUA doit bénéficier aussi aux jeunes de 18 à 25 ans, «*sous conditions de ressources*», ainsi qu'aux étrangers en situation régulière et aux demandeurs d'asile, car «*on ne peut parler d'un revenu universel s'il n'est pas accessible aux personnes étrangères*».

En revanche, estime la commission, les APL (allocations logement) ne devraient pas être intégrées car elles «*ne sont pas un revenu de substitution*» ni «*liées à une activité*». Pour la CNCDH, ce projet doit viser une «*extension*» et une «*revalorisation*» des prestations, **la crise sanitaire du Covid-19 ayant mis en évidence «la nécessité de revoir à la hausse toutes les allocations»**. Le niveau actuel du RSA ne «**permet pas d'assurer des conditions de vie décentes**», rappelle-t-elle.

À lire aussi : [Vague attendue d'inscriptions au RSA d'autoentrepreneurs coulés par la crise](#)

En outre, «contrairement à ce que sous-tend en l'état la réforme, l'accès aux prestations sociales ne doit pas être conditionné à la réalisation de devoirs», insiste la CNCDH, qui plaide pour «**un accompagnement sans lien de conditionnalité avec les prestations**». Des contreparties aux aides relèvent d'une «**conception rendant les personnes responsables, voire coupables de leur situation**», ce qui est «*contraire au respect des droits de l'homme*», selon elle. La commission se montre par ailleurs dubitative quant aux effets souhaités de la réforme en termes de simplification, et donc de lutte contre le renoncement aux droits.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/la-cncdh-plaide-pour-integrer-les-jeunes-et-les-etrangers-au-futur-revenu-universel-20200624>